Flash défense des retraités

Reconnue d'intérêt général **Flash N° 78 du 15 novembre 2026**
Site internet : www. anrsiege.fr Facebook : ANR.BienVivreSaRetraite
Parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux - (Rédaction commission Défense)

Édito : Alors que s'élabore le budget 2027, les retraités expriment des revendications légitimes : revalorisation des pensions, préservation du pouvoir d'achat et justice fiscale.

Dans une société éprouvée, la liberté de manifester est un droit fondamental pour faire entendre ces attentes. Cependant, ce droit ne saurait justifier la violence, les dégradations ou le pillage, fermement condamnés par l'ANR (Association Nationale de Retraités). Ces exactions dénaturent le message social et nuisent à l'ensemble des citoyens.

Communiqué de la Confédération Française des Retraités

L'épargne des retraités, prétexte commode à une nouvelle cure d'austérité.

Un article paru dans Challenges nous explique que cibler l'épargne des retraités est le bon choix pour réduire la dette, car ils épargneraient trop ! C'est méconnaître les raisons qui conduisent les retraités à épargner. Les retraités n'épargnent pas pour le plaisir d'épargner. Leur épargne leur permet d'aider financièrement enfants et petits-enfants. Leur épargne répond à leur inquiétude de l'avenir, car ils savent notamment que leur retraite ne serait pas suffisante pour faire face au coût de l'hébergement dans un EHPAD. Et cette épargne n'est pas stérile, car elle s'investit dans l'économie de la nation. Pour ne prendre que l'argent des comptes du Livret A, est-il nécessaire de rappeler que la Caisse des dépôts et consignations le centralise pour servir à financer le logement social et la politique de la ville ?

Alors, plutôt que de s'attaquer à une épargne nécessaire à tous, ne devrait-on pas rechercher des économies à faire à tous les étages de notre mille-feuille administratif ?

Le Conseil constitutionnel a censuré la mesure visant à geler le montant des cotisations d'assurance maladie complémentaire pour l'année 2026.

Cette disposition, initialement adoptée par le Parlement pour protéger le pouvoir d'achat des assurés face à l'inflation des frais de santé, imposait aux mutuelles et organismes complémentaires d'inscrire leurs tarifs de 2026 dans la continuité de l'exercice précédent**.** Toutefois, la haute juridiction a estimé que ce gel tarifaire portait une atteinte disproportionnée à la liberté d'entreprendre et à la liberté contractuelle des organismes complémentaires. En empêchant ces acteurs de réajuster leurs tarifs en fonction des réalités financières, marquées par le vieillissement démographique, l'augmentation des dépenses de santé et les transferts de charges de la Sécurité sociale, le dispositif risquait de compromettre l'équilibre financier et la viabilité des complémentaires.

À la suite de cette annulation, la fixation des cotisations réintègre le libre jeu des contrats et de la gestion interne des organismes de santé. Les mutuelles conservent ainsi la possibilité d'ajuster **leurs** grilles tarifaires pour 2026 afin de couvrir le coût effectif des prestations dues à leurs adhérents.

En France, le plafond légal pour les paiements en espèces entre un particulier résident et un professionnel reste fixé à 1 000 €.

À l'échelle européenne, un règlement entrera en vigueur en **juillet 2027** pour harmoniser les règles, instaurant un plafond maximal de **10 000 €** pour les transactions en espèces au sein de l'Union européenne. Toutefois, la législation française étant **plus stricte**, elle continuera d'appliquer sa limite locale de 1 000 €. Les consommateurs français ne verront donc pas leur seuil habituel augmenter à 10 000 €. Ce dispositif vise à renforcer la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent.

L'ANR s'oppose au transfert des charges de l'Assurance maladie vers les complémentaires santé.

La commission Défense de l'ANR a sollicité les présidents et administrateurs pour rencontrer leurs députés et sénateurs dès que possible, afin de leur exposer les conséquences des transferts des dépenses de l'Assurance maladie vers les complémentaires santé, ce qui représente 1,5 Md€.

Ces décisions ont un impact sur notre pouvoir d'achat puisqu'inévitablement :

- Les cotisations aux complémentaires santé augmenteront.
- L'augmentation des franchises, passant de 100 à 140 €/an, est une charge supplémentaire pour les assurés.

D'autre part, il nous a paru essentiel de rappeler à nos députés et sénateurs que la fiscalité sur les contrats des complémentaires santé est de 16,12 % pour les contrats dits « responsables et solidaires », qui représentent environ 95 % des offres sur le marché.

Ce qui signifie que pour une cotisation de 100 € payée à votre complémentaire santé, celle-ci reverse 16,12 € de taxes à l'État. Devant le désengagement de la Sécurité sociale l'État taxe les complémentaires santé presque comme un produit de luxe.

Pour mémoire, la France est le pays qui taxe le plus les complémentaires santé.

Le projet de budget 2027 présenté par le gouvernement comporte plusieurs mesures de rigueur qui placent les retraités en première ligne.

Selon les analyses macroéconomiques, ces dispositions d'austérité pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des aînés.

Au cœur de ces controverses, deux leviers principaux sont pointés du doigt : d'une part, la sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation, qui limite leur revalorisation ; d'autre part, le plafonnement de l'abattement forfaitaire par foyer fiscal.

D'après les simulations, les retraités supporteraient ainsi près de 60 % de l'effort global d'économie, soit un montant estimé à plus de 5 milliards d'euros. Les foyers de retraités aux pensions intermédiaires et supérieures seraient particulièrement touchés, voyant leur impôt sur le revenu augmenter et leur pouvoir d'achat s'érode.

Ces arbitrages budgétaires ont immédiatement suscité de vives réactions politiques et syndicales, de nombreux députés et sénateurs cherchant à amender le texte pour protéger les petites et moyennes pensions face à ces efforts de redressement des comptes publics.

Commission Défense :

Pour l'ANR, une situation sociale extrêmement tendue appelle le gouvernement à l'engagement immédiat de négociations avec les corps constitués.

Elle oblige aussi les élus de la Nation à faire preuve de responsabilité en matière budgétaire, notamment en répartissant l'effort budgétaire demandé sur tous et non pas majoritairement sur les retraités.

Le travail mené par notre commission Défense met en lumière une réalité incontestable : les baisses de remboursements et la hausse des franchises médicales, cumulées aux mesures du projet de budget, pèseront lourdement sur notre pouvoir d'achat. Pour préserver la qualité de vie des retraités et faire entendre notre voix, notamment pour obtenir la même équité fiscale que les salariés, nous avons plus que jamais besoin de votre soutien.

Nous comptons vivement sur vous Chers Présidents et Administrateurs, pour transmettre la lettre proposée aux députés et aux sénateurs de vos départements et si possible, aller à leur rencontre. La période budgétaire actuelle est un moment clé pour cet échange. Un grand merci par avance pour votre engagement sur le terrain ! N'oubliez pas de nous partager vos retours d'entretiens. Ensemble, portons haut nos valeurs et nos attentes.

Nos valeurs

S'ENTRAIDER – SE DÉFENDRE – SE RETROUVER – SE PREMUNIR – S'INFORMER

Ce flash, visible sur le site public, a pour but de promouvoir l'ANR en mettant en avant les actions de la Commission Défense, pour la contacter : comdefense.anr@anrsiege.net